

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative aux dysfonctionnements
dans la perception des recettes des crèches communales.

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI leest de volgende tekst voor:

Lors de l'analyse des documents budgétaires dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2025, nous avons identifié des problèmes sérieux au niveau du suivi administratif et financier, ayant engendré des pertes financières importantes pour la commune.

Ces difficultés sont notamment énoncées dans le procès-verbal de la réunion du Comité d'Accompagnement du 8 octobre 2025, réunion qui rassemblait la Commune d'Anderlecht et « Bruxelles Pouvoirs Locaux », et à laquelle participait l'inspecteur régional chargé du suivi financier et de l'assainissement des finances communales.

Dans ce procès-verbal, l'Inspecteur régional dresse un constat particulièrement préoccupant. Je cite textuellement : *« Il existe un vrai problème d'organisation au niveau du suivi financier et administratif de ces recettes. Malgré les règlements redevances, les droits constatés globaux diminuent. Sur ce qui est décidé et à cause d'une mauvaise gestion administrative et financière, l'Inspecteur estime une perte entre 500k et 1M. Il faut des procédures écrites et responsabiliser les services. C'est la même chose pour les crèches en 2025. »*

Par ailleurs, lors de l'analyse du budget, il est apparu que la Commune d'Anderlecht n'a pas perçu les montants liés à la facturation des crèches, entraînant ainsi une perte sèche de recettes, alors même que la Commune traverse une situation financière particulièrement difficile.

Lors de la commission budgétaire, le Collège nous a indiqué qu'un groupe de travail avait été mis en place afin de comprendre l'origine de ces dysfonctionnements.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1. Pouvez-vous préciser la nature exacte des problèmes rencontrés dans la facturation et la perception des recettes liées aux crèches communales ?
2. À combien s'élève le manque à gagner estimé pour la Commune, tant pour les exercices antérieurs que pour l'année 2025 ?
3. Ces montants sont-ils récupérables, en tout ou en partie ?
4. Quelles mesures concrètes ont été prises ou sont prévues afin d'éviter que de telles pertes de recettes ne se reproduisent à l'avenir ?

Madame l'Échevine COMER donne lecture du texte suivant :

Mevrouw schepen COMER leest de volgende tekst voor:

Het is inderdaad zo dat de gewestelijk inspecteur de opmerking heeft gemaakt over de inning van onze ontvangsten en heeft vastgesteld dat, voor sommige diensten, de

ontvangsten dalen, en dat hij ook specifiek gevraagd heeft om te kijken naar de inkomsten van de kinderopvang.

Dit is ondertussen gebeurd en we kunnen vaststellen dat de problemen van de ontvangsten niet liggen bij facturatie of inning. Voor zowel de Nederlandstalige als Franstalige kinderopvang is er 100% facturatie, en de effectieve inning bedraagt meer dan 95%.

Voor beide diensten gebeurt de facturatie volledig elektronisch en automatisch. Voor de Franstalige opvang is dit via de applicatie “BeKID”, voor de Nederlandstaligen is dat via het platform “Kinderopvang in Brussel”, op basis van de aanwezigheid van de kinderen. Voor de inning en de invordering van te laat betaalde facturen zijn specifieke procedures.

De daling van de ontvangsten is dan ook te wijten aan de financiële situatie van de gezinnen. Al onze kinderdagverblijven factureren op basis van inkomen van de gezinnen. Dus, hoe lager de inkomens van de gezinnen, hoe minder ontvangsten uit de ouderbijdragen.

Voor de Franstalige kinderdagverblijven is het zelfs zo, op basis van de circulaire PFP van “ONE”, gezinnen met een BIM-statuuut geen enkele bijdrage betalen. Voor 2024, waren er 263 gezinnen BIM binnen de 473 gezinnen in de Franstalige kinderopvang, dus meer dan de helft. Heel belangrijk, is dat dit verlies van inkomsten gecompenseerd wordt, door subsidies van “ONE” als voor subsidies van “Kind en Gezin”.

Deze compensaties zorgen ervoor dat de globale inkomsten van de kinderopvang wel in lijn met de stijging van het aantal plaatsen zijn, ondanks de daling van de inkomsten via de ouderbijdragen.

B. CHIH :

Vous indiquez aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de problème de facturation pour les crèches. Cela signifie-t-il que ce que qu'indique l'inspecteur régional est erroné ?

Madame l'Échevine COMER :

On doit vérifier dans chaque service, mais en ce qui concerne spécifiquement les crèches, la facturation se passe très bien car des applications et des systèmes sont en place. Pour les crèches néerlandophones, on travaille avec un système flamand existant depuis très longtemps. Pour les crèches francophones, l'application « BeKID » est en place depuis juin 2022 ou 2023.

B : CHIH :

Pourtant, lors de la Commission, je me souviens que vous avez indiqué qu'il y avait une perte financière.

Madame l'Échevine COMER :

Oui, car nous n'avons pas d'application pour tous nos services. Par exemple, les écoles travaillent encore sur papier ce qui constitue un souci car des sommes sont perdues parce que non-digitalisées. L'évolution est en cours, mais il y a des pertes à cause d'une facturation qui ne se passe pas bien. Votre question portant sur les crèches, je peux vous rassurer que leur facturation se passe bien. S'il y a une perte dans les contributions des parents, c'est lié à la situation financière des familles.

B. CHIHI :

Je suis persuadé que, lors de la Commission concernant le budget, nous avons parlé des crèches. Or, ce soir, vous dites qu'au niveau des crèches, il n'y a aucun souci. Vous confirmez alors que le souci ne se trouve pas au niveau des crèches, mais au niveau des écoles ? Je présume donc que de l'argent n'est pas rentré dans les caisses pour les écoles.

Madame l'Échevine COMER :

Oui, on peut améliorer cette situation par la digitalisation. Nous avons vu pour les crèches que, dès que nous avons utilisé la digitalisation en utilisant « BeKID », cela s'est amélioré depuis deux ans.

B. CHIHI :

Je reviendrai prochainement avec une autre question, mais je pointe malgré tout le fait qu'il faut être conscient du problème administratif car notre Commune perd des centaines de milliers d'euros d'intérêts de retard.